

PALIER 2

COMPÉTENCE 4 LA MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le niveau requis au palier 2 pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est celui du brevet informatique et internet niveau école.

S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL	DATE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître et maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques 	
ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre conscience des enjeux citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus 	
CRÉER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNÉES	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Produire un document numérique : texte, image, son 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utiliser l'outil informatique pour présenter un travail 	
S'INFORMER, SE DOCUMENTER	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lire un document numérique 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chercher des informations par voie électronique 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet 	
COMMUNIQUER, ÉCHANGER	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Échanger avec les technologies de l'information et de la communication 	

La compétence 4 est validée au palier 2 le :